

Participation : Qui se bat pour vous depuis 50 ans ?

1963

Mise en place avec André Bergeron (*Secrétaire Général de FO*) du premier accord dérogatoire de participation aux bénéficiaires chez Carrefour. La cfdt n'existait même pas.... Elle a été créée en 1974 par un groupe de socialistes...Ceci explique cela...

Pour mémoire, FO est un syndicat libre et indépendant de tout parti politique ou religieux.

1981

Remise en cause de la participation par le gouvernement de F. Mitterrand, avec le soutien de la cfdt : *"il faut bien trouver de l'argent pour construire des routes"* disait à l'époque le N°1 de ce syndicat qui prétend aujourd'hui défendre la participation.

FO a rencontré les députés de Gauche comme de Droite pour sauver notre participation.

2010

Chute du montant de la participation : FO renégocie et signe un nouvel accord pour 3 ans, permettant de verser en moyenne 2000 € sur 3 ans par salarié. Avec la règle légale, les salariés n'auraient perçu qu'un peu plus de 100 € en 2011 et 2012...

A la suite de cet accord, toujours le même N°1 de ce syndicat écrit: **"Heureusement que nous avons un accord dérogatoire pour 2010, 2011 et 2012, sinon les salariés n'auraient pas touché grand-chose..."** Pourtant, son syndicat ne l'avait pas signé et avait abondamment critiqué FO sans que la participation aurait été réduite à Néant. L'art de mentir sans vergogne aux salariés...

2013

Nouveau coup dur pour la participation : Carrefour bloque le budget. La négociation est difficile, Carrefour ne lâche rien. 2 jours avant la date limite (fixée par la loi), **FO obtient de Noël Prioux 10 Millions d'€uros supplémentaires** pour les salariés de Carrefour pour chacune des 3 années à venir.

FO, à la demande ultra majoritaire des salariés a signé le nouvel accord de participation, avec un engagement de le rediscuter en 2014.

Alors oui, FO a signé l'accord dérogatoire en 2013

Pour que les 100 000 salariés de Carrefour perçoivent de la participation, dont le montant sera d'environ 550 € en avril 2014 dans les hypermarchés.

Sans la signature de FO, c'était Zéro € de participation.

Vous, salariés avez-vous vraiment donné mandat à ce syndicat de ne pas signer cet accord, au risque de voir votre participation disparaître ? La non-signature de cet accord est l'acte irresponsable d'un syndicat sensé représenter les salariés.

Le syndicat Force Ouvrière assume sa responsabilité de première organisation syndicale en garantissant une participation pour les 3 ans à venir, avec une hausse de 20% pour 2014.

Le syndicat Force Ouvrière ne vous ment pas pour obtenir des voix aux élections.

Ce qui n'est pas le cas de l'autre syndicat, qui essaye d'exister chez Carrefour par la calomnie et la démagogie, en refusant d'assumer ses responsabilités.

Force Ouvrière, il y a 50 ans, a été à l'initiative de la participation aux bénéficiaires de Carrefour. Force Ouvrière reste le seul défenseur de cet acquis social, régulièrement remis en cause par les résultats économiques, les politiques, et malheureusement certains syndicats.